

M. l'Orateur: Les députés ne sont peut-être pas aussi charitables que moi.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Il y a certainement lieu de tenir compte de la situation que le député de Peace River a signalée à la Chambre et à la présidence. C'est toujours une situation très difficile et délicate lorsque le président du comité plénier—poste que j'ai occupé pendant quelques années, je suis donc en mesure de savoir combien la situation est difficile lorsqu'il y a vote—doit essayer de convaincre les députés qui étaient derrière les rideaux ou dans le couloir, ou encore qui sont descendus de leur bureau, qu'ils n'ont pas le droit d'entrer dans la Chambre, de s'y tenir debout ou de s'y déplacer pendant le scrutin.

Ce principe, que le député de Peace River a fort bien souligné, a été reconnu depuis longtemps. J'espère donc que l'incident, qui s'est produit hier et que nous déplorons tous, nous rappellera que nous ne devons pas oublier cet article du Règlement lorsque la Chambre est formée en comité plénier.

• (2.10 p.m.)

Le député de Richelieu soulève la question de privilège.

[Français]

M. Florian Côté (Richelieu): Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Je sais que la question de privilège du député de Peace River n'est pas débattable, mais je n'ai pas le droit de laisser passer certaines affirmations. Au fait, j'ai compté—je le déclare sous mon serment d'office—six députés qui sont entrés de l'autre côté de la Chambre.

[Traduction]

M. Nowlan: Vous mentez!

M. McGrath: C'est un mensonge.

Des voix: menteur!

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député a une question de privilège, il aurait dû en donner avis à la présidence, comme l'a fait l'honorable député de Peace River. La chose est aussi simple que cela.

[Traduction]

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que c'est au député qui vient de soulever la question de privilège de citer les noms des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Une voix: Donnez leur nom.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Nowlan: Levez-vous, menteur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député estimait que la question de privilège se posait. Je lui ai dit que non. Libre à lui de le croire, mais j'estime vraiment que la question de privilège ne se pose pas. C'est la décision que j'ai rendue tout à l'heure.

M. Nowlan: Je soulève la question de privilège. J'étais à la Chambre hier quand s'est produit l'incident en cause. A un moment donné, un député est entré, à savoir le député assis devant moi, le député de . . .

[L'hon. M. Lambert.]

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Red Deer.

M. Nowlan: Le député de Red Deer (M. Thompson). Il est entré, puis il est ressorti. Il n'a pas pris part au vote. Il est entré au moment où l'on était à compter les voix de l'autre côté de la Chambre. Je demande au député de nommer les six députés qui sont entrés à ce moment-là. S'il ne le fait pas, monsieur l'Orateur, nous autres de ce côté-ci de la Chambre, qui avons tous pris part au vote, nous soulevons tous la question de privilège afin d'obtenir que cette affaire soit tirée au clair.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, le député qui a soulevé la question de privilège l'a fait sans raison valable. C'est le député de Peace River (M. Baldwin) qui a soulevé cette question, mais sans proposer de motion. De toute évidence, il voulait signaler à la présidence et à la Chambre les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés hier. Il l'a fait, et je ne pense vraiment pas que la présidence ait à donner suite à cette question.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

[Français]

M. Fernand E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 7^e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Paul-M. Gervais (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 10^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ATTRIBUTION DES JOURS DE SÉANCE POUR L'ÉTAPE DU COMITÉ PLÉNIER DU BILL RELATIF À L'IMPÔT SUR LE REVENU

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 75C du Règlement, j'aimerais présenter, avec l'appui du ministre de la Défense nationale (M. Macdonald), la motion que voici: